



ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU PUY-DE-DÔME

PERMANENCE DES SOINS

SERVICE DE GARDE

Un service de garde est assuré par des Chirurgiens-Dentistes **tous les dimanches et jours fériés de 9h à 12h** avec une localisation sur trois zones du département du Puy de Dôme.

Contactez le 15 qui assure la régulation des appels, pour connaître le nom du praticien de garde le plus proche de chez vous.